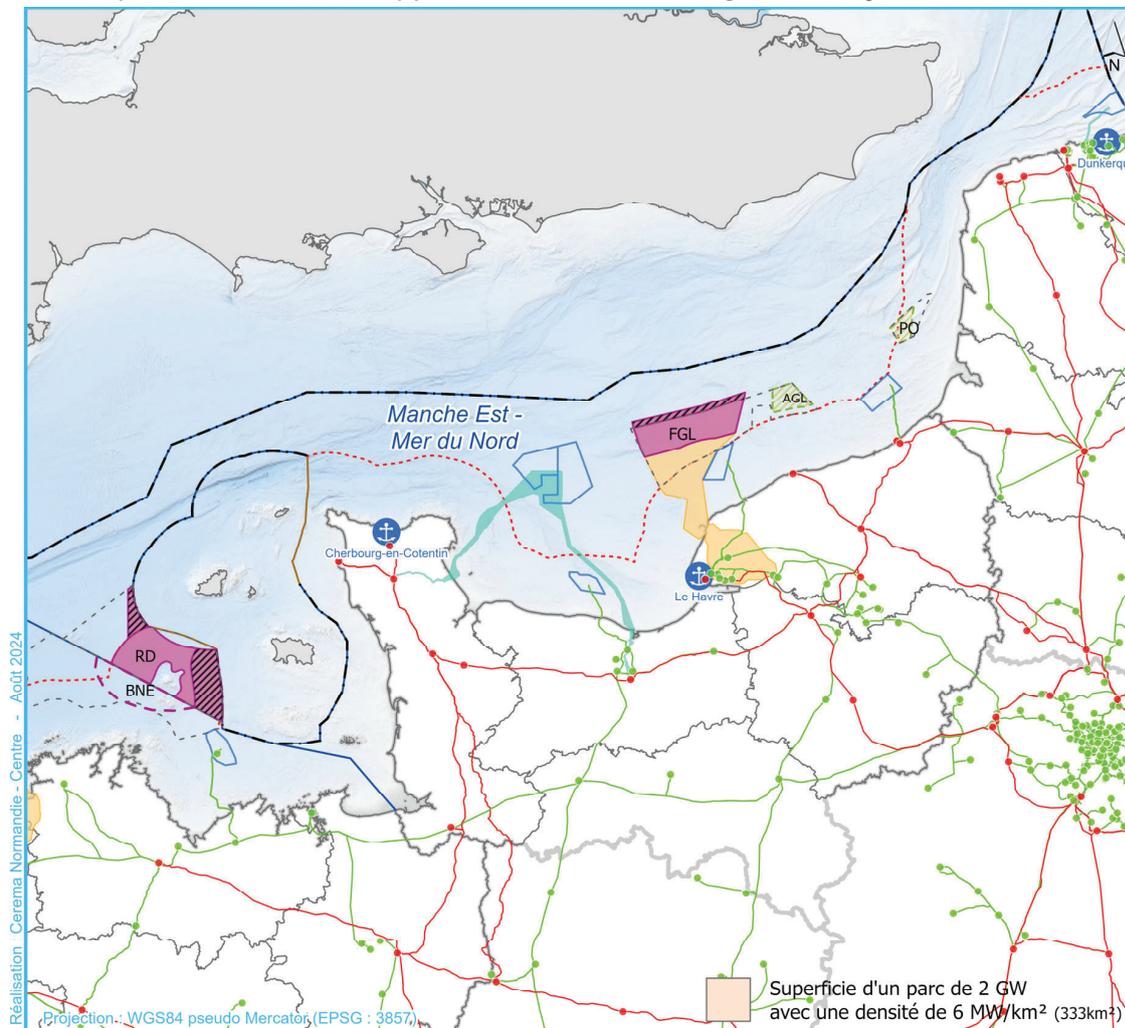


ANNEXES
ANNEXE 1

Façade Manche Est - Mer du Nord

Éolien en mer

Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade MEMN



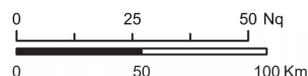
Réalisation : Cerema Normandie - Centre - Août 2024
Projection : WGS84 pseudo Mercator (EPSG : 3857)

- Zones de projets éolien en mer en service / en développement
- Fuseaux de moindre impact
- Zones prioritaires issues de l'exercice de planification :**
- Zones ayant été soumises au débat public
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 10 ans
- Zones nécessitant des études complémentaires et/ou des échanges avec les îles anglo-normandes
- Zones indicatives de poursuite de la concertation, qui pourront intégrer des zones complémentaires limitrophes
- Zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050
- Aire d'études pour le raccordement des zones prioritaires à l'éolien en mer à l'horizon 10 ans

- Poste RTE**
- 225kV
 - 400kV
- Ligne RTE**
- 225kV
 - 400kV

- Délimitations maritimes :**
- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
 - Délimitation maritime avec accord entre Etats
 - Limite revendiquée sans accord entre Etats
 - Limite de façade maritime

Sources : RTE, IGN, SHOM, EMODnet, Gouvernement



- **Fécamp Grand Large (FGL – 483 km² ; 170 km²)** - Zone prioritaire à horizon 10 ans concernée notamment par la procédure de mise en concurrence mentionnée au 1^o du III de l'article 3 de la présente décision ;
- **Roches Douvres (RD – 506 km² ; 291 km² ; 78 km²)** - Zone prioritaire à horizon 10 ans, concernée par la ou les procédures de mise en concurrence mentionnées au 2^o du III de l'article 3 de la présente décision. Le ou les projets feront l'objet de concertations spécifiques associant les instances maritimes de la façade Manche Est- mer du Nord et de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest ainsi que la Conférence régionale pour la mer et le littoral de Bretagne.
- **Albâtre Grand Large (AGL – 121 km²)** - Zone valorisable sous réserve d'études complémentaires, d'évolution des usages en présence et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs.
- **Picard Opale (PO – 71 km²)** - Zone valorisable sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs.